



GESTION DE COPROPRIÉTÉS & DE BIENS LOCATIFS

- 23 rue Davy, 75017 PARIS
- 52 rue Klock, 92110 CLICHY

T. 01 55 90 52 00
www.oliade.fr

OLLIAD SARL • RCS NANTERRE 507 801 488 • SIÈGE SOCIAL 52 RUE KLOCK, 92110 CLICHY • contact@oliade.fr
CARTE PROFESSIONNELLE 9201 2018 000 045 308 • GARANTIE FINANCIÈRE GALIAN, 89 RUE DE LA BOËTIE, 75008 PARIS

Appel de provisions

En un coup d'oeil

Montant total à payer

C + A

106 207,72 €

SCI THOMAS MICHEL
9 Impasse les Hauts de Serignan
34410 SERIGNAN

Informations clients

Copropriété

ASL FLANDRES SUD

Copropriétaire

SCI THOMAS MICHEL

Vos biens

0003

Eléments financiers

Fonds de travaux 0,00 €
Avances trésorerie 0,00 €
Autres avances 0,00 €

Vos interlocuteurs

Gestionnaire

Andres ALVAREZ
andres.alvarez@oliade.fr

A PARIS, le 27/03/2024 ()

1/1

Retrouvez le détail de cet appel dès maintenant sur votre extranet (<https://oliade.neotimm.com/extranet/login>).

Votre situation avant le présent avis

	Débit	Crédit
Solde antérieur	-	3 158,28
01/01/2024 Charges courantes 2024 - Appel N° 1/4 01/01	2 758,00	-

Vos nouveaux appels de provisions

	Budget	Appel	Quotes-parts
Charges courantes 2024 - Appel N° 2/4 - 01/04 au 30/06	43 600,00	10 900,00	2 758,00
Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement - Appel N° 1/1 - 01/04 au 31/12	335 000,00	335 000,00	103 850,00

C
Solde
CREDITEUR
au
27/03/2024
400,28 €

A
Total appels
de provisions
106 608,00 €

Modification du décret du 17/03/1967. "Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du troisième alinéa de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux".

Pour vos prochains appels de provisions, vous pouvez utiliser le mandat ci-dessous ----

Règlement par mandat SEPA

- Saisir vos coordonnées bancaires IBAN et BIC
- Joindre un RIB
- Dater et signer

Règlement par Chèque

- Etablir le chèque à l'ordre : ASL FLANDRES SUD
- Joindre à votre chèque le mandat SEPA non daté et non signé

Règlement par virement

- IBAN de la copropriété et référence ASLFLAN1 THOMMIC1



Mandat de prélèvement SEPA

Débituer
SCI THOMAS MICHEL,
9 Impasse les Hauts de
Serignan
34410 SERIGNAN

Créancier
Compte Copropriété ASL
FLANDRES SUD
52 rue Klock
92110 CLICHY

RUM
:5ce730a26e794b84a519c3441bde64b5
Type de paiement : Récurrent
Réf. : ASLFLAN1 THOMMIC1

Copropriété : I.C.S. : / BIC : BREDFRPP / IBAN : FR7610107001180045458779886

A compléter, joindre impérativement un RIB Les appels de provisions, les répartitions de charges, les factures privatives seront prélevées le 12

IBAN Lieu Signature

BIC Date

Charges courantes : prélèvement trimestriel par défaut (cocher ici pour un prélèvement mensuel ☐)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Compte Copropriété ASL FLANDRES SUD à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Compte Copropriété ASL FLANDRES SUD. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.